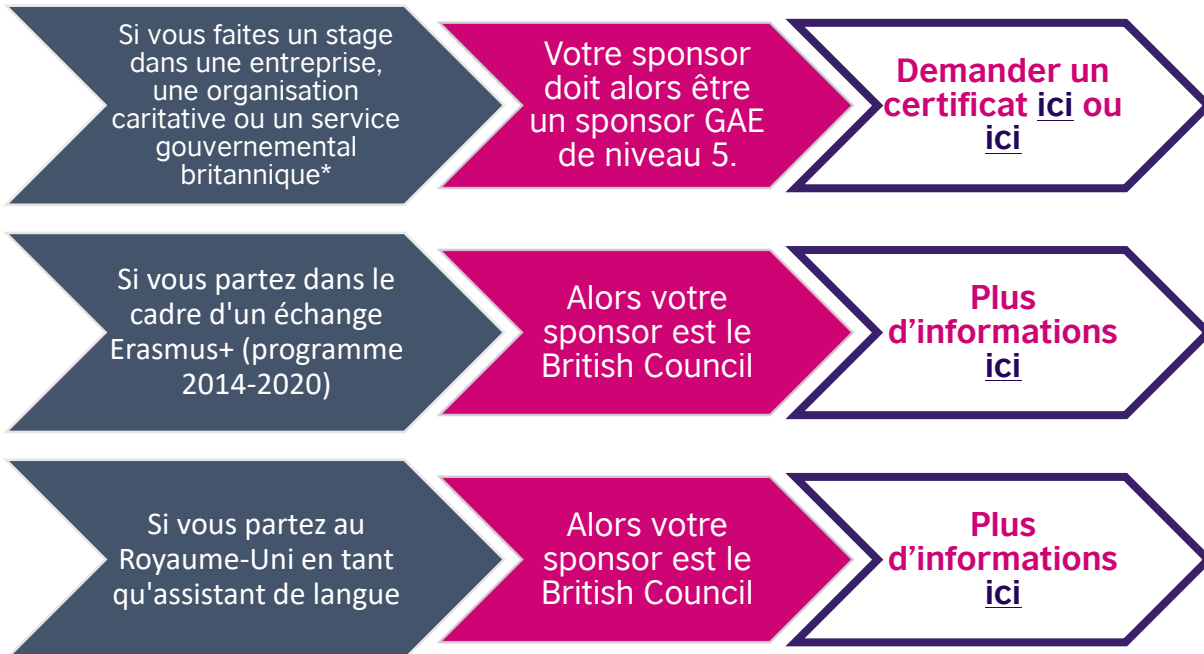


Stages, échanges et assistantat de langue

Si vous souhaitez vous rendre au Royaume-Uni pour y effectuer un stage ou y suivre une formation, alors il vous faut faire une demande pour obtenir le visa appelé Temporary Worker - Government Authorised Exchange visa (T5) (GAE).

Comment obtenir votre certificat de parrainage :



*à l'exception des entreprises individuelles ou pour des stages dans les secteurs suivants : hôtellerie, santé, agriculture, ou droit. Pour ces secteurs, il faudra demander un *skilled worker visa*. Veuillez consulter la [liste complète des échanges autorisés](#).

Visas mobilité encadrée

Documents nécessaires

1. Un passeport en cours de validité ;
2. La preuve que vous être en mesure de subvenir à vos besoins financiers (≥ 1270£) ;
3. Votre certificat de parrainage délivré par un sponsor agréé par le GAE.

Où et quand faire la demande ?

- Au plus tôt 3 mois avant le début de votre contrat.
- En ligne sur le site [GOV.UK T5 visa](#) et à l'aide de [l'application de vérification d'identité de l'UKVI](#).
- Vous pouvez entrer au R-U jusqu'à 14 jours avant le début de votre contrat

Combien cela coûte-t-il ?

- 259£ pour le visa (si vous résidez en France) ;
- 624£ pour la surtaxe de santé à l'immigration (les candidats titulaires d'une carte européenne d'assurance maladie ont droit au [remboursement](#) intégral de la surtaxe si leur visite dure plus de 6 mois)

Le British Council n'est pas un service consulaire. Référez-vous au site officiel [UK government](#) pour plus d'informations.

Dernière mise à jour le 12 juillet 2022.